

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1240 accordant une permission à Omar Elmi.

n° 1240

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 11 du 30/11/1949

Date de publication

22 novembre 1949

Date du numéro

30 novembre 1949

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n° 117 du 8 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement de personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis

**Vu** l'arrêté n° 590 du 27j mai 1949 organisant le cadre local autochtone du service de contrôle des ports et aérodromes de la Côte française des Somalis

**Vu** la demande de permission d'absence en date du 16 novembre 1949 formulée par Omar Elmi, agent de contrôle, 6e échelon

**Vu** l'avis favorable de M. le directeur du port,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Une permission d'absence de cinq jours pour mariage, pour compter du 18 novembre 1949, est accordée à Omar Elmi, agent de contrôle au 6e échelon.

#### Art. 2

La présente décision, qui aura effet pour compter du 18 novembre 1949, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.**